

APPEL A CANDIDATURE POUR UNE
RESIDENCE DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2024



PRESENTATION DE LA RESIDENCE

Chaque année depuis 1989, le programme de résidences de l'Atelier Calder permet à des artistes de poursuivre leur démarche artistique, d'expérimenter et de créer de nouveaux projets dans un environnement exceptionnel : l'ancien atelier de l'artiste américain Alexander Calder, situé à Saché (Indre et Loire, France). Les œuvres réalisées sont présentées au public à la fin de chaque résidence lors d'une visite d'atelier.

La résidence est l'occasion pour l'artiste de produire des œuvres inédites qui pourront ensuite être exposées dans une institution en collaboration avec l'Atelier Calder.

L'Atelier Calder bénéficie du soutien du Ministère de la Culture, Drac Centre - Val de Loire, de la Région Centre - Val de Loire, et de la Calder Foundation.

L'Atelier Calder est membre du réseau national Artsenresidence et de Devenir.Art le réseau des arts visuels en Centre - Val de Loire.



APPEL À CANDIDATURE
RESIDENCE À L'ATELIER CALDER
DE SEPTEMBRE À DECEMBRE 2024

L'Atelier Calder propose un programme annuel de résidences, afin d'apporter un soutien à des artistes développant des projets dans le champs des arts visuels (installations, sculpture..). Cet appel à candidature s'adresse aux artistes engagé.e.s dans une démarche professionnelle depuis plusieurs années, de nationalité française et étrangère, sans limite d'âge, ayant un parcours professionnel confirmé sur la scène artistique internationale.

Conditions de la résidence :

Mise à disposition d'un atelier de 300 m2 sur 2 niveaux, équipé d'un outillage générique.
Mise à disposition d'une maison équipée (450 m2) et d'un véhicule.

Une restitution à la fin de la résidence est organisée sous forme de visite d'atelier et de rencontre avec le public en présence de l'artiste. D'autres actions en direction des publics pourront être proposées à l'artiste sélectionné.e.

La résidence est de quatre mois et se déroulera de septembre à décembre 2024

Les artistes sélectionné.e.s doivent être libéré.e.s de toute activité professionnelle (enseignement...) pendant leur séjour et s'engager à un temps de présence maximum.

Une équipe de deux salariés (le responsable et la coordinatrice de la résidence) accompagne l'artiste, en assurant un suivi technique de la production, administratif, et logistique. L'équipe de l'Atelier Calder informe l'artiste des ressources matérielles et culturelles de la région et lui en facilite l'accès.

Une convention de séjour sera signée, fixant les engagements réciproques entre l'Atelier Calder et l'artiste sélectionné.e

Aides financières :

Chaque artiste bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 5000 € directement versée à l'artiste et d'un budget d'aide à la production artistique de 6000€ géré directement par l'Atelier Calder.



DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le choix des artistes est effectué par un comité artistique composé du Président de l'Association et de ses membres, de professionnels, de représentant.e.s institutionnels et de partenaires de l'Atelier Calder.

Une attention particulière est portée aux critères suivants :

- qualité du parcours artistique
- Intérêt du projet de résidence (exigence et perspective du projet)

Éléments à fournir rassemblés dans un seul document PDF intitulé : Nom Prénom 2024 :

- CV (2 pages maximum)
- Fiche d'information complétée
- Un texte de présentation de la démarche artistique (1 page)
- Entre 10 et 20 images d'œuvres légendées représentatives du travail de l'artiste
- Un texte de présentation du projet de résidence (2 pages maximum) :
 - description du concept
 - une fiche technique précisant les moyens nécessaires à sa mise en œuvre, le processus de travail...
 - destination des œuvres produites : exposition, événement précis, commande ...

Les dossiers de candidatures doivent être adressés uniquement par email en format PDF (5 Mo – 10 Mo maximum) à : corinnebouvier@atelier-calder.com ou par WeTransfer. Les dossiers peuvent être rédigés en français ou en anglais.

Les dossiers ne respectant pas le format demandé ne seront pas étudiés.

Pour plus de renseignements :
Corinne Bouvier / Coordinatrice de la résidence
corinnebouvier@atelier-calder.com

Calendrier :

Lancement de l'appel à candidature : 6 Mars 2023

Clôture de la réception des candidatures : 9 Avril 2023

Etude et sélection des candidatures : 2d semestre 2023

Réponses aux candidats uniquement par email : 2d semestre 2023

Tout dossier reçu au-delà du 9 avril 2023 ne sera pas pris en compte.



FICHE D'INFORMATION

NOM / PRENOM :

NATIONALITE :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TEL :

EMAIL :

SITE INTERNET :

RESEAUX SOCIAUX :

TITULAIRE DU PERMIS B : Merci de joindre une copie de votre permis

L'Atelier Calder est situé en zone rurale sans transport en commun à proximité, les résidents doivent être titulaires d'un permis B valide ou permis international.

A noter : Il ne sera pas possible de modifier la période de résidence une fois confirmée par l'Atelier Calder et par l'artiste.